



L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) procède chaque année à l'évaluation de différents cursus offerts par les universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts et établissements d'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour l'année 2016-2017, les cursus concernés sont :

- les bacheliers en **Assurances** proposés en hautes écoles et en enseignement de promotion sociale ;
- les bacheliers en **Comptabilité** proposés en hautes écoles et en enseignement de promotion sociale ;
- différents bacheliers et masters en **Théâtre, audiovisuel et cirque** proposés en hautes écoles et en écoles supérieures des arts.

Dans ce cadre, l'AEQES est à la recherche d'experts étudiants pour intégrer les comités d'évaluation externes.

L'AEQES (www.aeqes.be) est une agence de service public, indépendante, qui pratique une évaluation formative basée sur un dialogue entre toutes les parties prenantes au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. S'inscrivant pleinement dans le contexte européen, l'Agence rend compte de la qualité de l'enseignement supérieur et œuvre à son amélioration constante.

L'évaluation de chacun de ces cursus se déroulera de la manière suivante :

- Les établissements concernés procèdent à une évaluation interne et rédigent chacun un dossier d'autoévaluation basé sur le [référentiel d'évaluation AEQES](#).
- Une équipe d'experts indépendants est composée par l'AEQES. Cette équipe comprend un président, des experts issus d'établissements d'enseignement supérieur (« pairs »), des représentants de la profession, des experts de l'éducation/de systèmes qualité et des experts **étudiants**.
- Ce comité d'experts procédera à l'évaluation externe des différents programmes : il prendra connaissance des différents dossiers d'autoévaluation, réalisera une visite au sein des établissements et élaborera un rapport d'évaluation destiné à chaque établissement ainsi qu'un état des lieux transversal (« photographie » générale des cursus évalués). Ces documents seront publiés sur le site internet de l'AEQES.

Des informations méthodologiques complémentaires sont disponibles dans le [Guide à destination des experts](#).

Concrètement, la participation à une évaluation externe implique les tâches reprises ci-dessous :

- 1) Prise de connaissance des dossiers d'autoévaluation des établissements que vous visiterez ;
- 2) Participation à une journée préparatoire réunissant l'ensemble des experts (organisée à Bruxelles) ;
- 3) Participation à la visite sur site de plusieurs établissements (à définir avec vous) : visites à planifier entre octobre 2016 et mars 2017 ;

- 4) Participation à la production d'un rapport d'évaluation pour chaque établissement (exemples disponibles [ici](#)), à l'issue des visites ;
- 5) Participation à la production d'un état des lieux global pour l'ensemble de la formation évaluée (exemples disponibles [ici](#)).

Processus de sélection :

L'AEQES reçoit et examine les candidatures d'experts. Elle s'appuie pour cela sur sa [jurisprudence](#).

Les conditions pour l'éligibilité d'un expert étudiant sont les suivantes :

- L'étudiant doit être en parcours d'études au moment de l'évaluation externe, soit en 2016-2017, en Belgique ou à l'étranger.
- L'étudiant ne peut évaluer un programme relevant d'un cycle supérieur à celui dans lequel il est inscrit au moment de l'évaluation (ainsi, par exemple, un étudiant inscrit en bachelier ne peut pas évaluer un programme de master) ;
- L'étudiant étudie dans un cursus relevant du même secteur que celui du cursus évalué. Il existe quatre secteurs : Art, Santé, Sciences humaines et sociales et Sciences et techniques ;
- L'étudiant ne peut participer à l'évaluation externe d'un établissement dans lequel il a réalisé une partie ou la totalité de ses études.

Pour un candidat expert étudiant, être ou avoir été impliqué au sein de conseils consultatifs et/ou décisionnels dans un établissement d'enseignement supérieur constitue un atout.

Pour tout expert, étudiant ou non, les compétences et connaissances suivantes sont également considérées comme des atouts :

- avoir déjà fait partie de ce type de panel d'évaluation ou avoir participé à la mise en œuvre de procédures de gestion de la qualité ;
- avoir une (bonne) connaissance du système d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Europe (et notamment des objectifs et des modalités de mise en œuvre du processus de Bologne).

Conditions du contrat :

Le contrat d'expertise et ses annexes sont téléchargeables [ici](#).

Intéressé(e) ? Pour poser sa candidature, il faut :

Télécharger et compléter la « [fiche d'identification du candidat expert ÉTUDIANT](#) » sur notre site internet et la renvoyer par courriel, signée et accompagnée de votre curriculum vitae, à la personne de contact du cursus qui vous intéresse :

Pour « **Assurances** » : Yoneko Nurtantio (yoneko.nurtantio@aeqes.be, +32 2 413 25 22)

Pour « **Comptabilité** » : Joëlle Sallets (joelle.sallets@aeqes.be, +32 2 690 87 73)

Pour « **Théâtre, audiovisuel et cirque** » : Julien Colle (julien.colle@aeqes.be, +32 2 413 25 11)

Vous pouvez postuler pour un ou plusieurs cursus. Merci dans ce cas de le préciser dans votre courriel.